



France 3 Alpes et la cuisine locale

Récemment lors des premiers échanges entre la nouvelle direction de France 3 AURA et les élus et DS de France 3 Alpes et suite à l'interpellation de la CGT, la nouvelle directrice s'est engagée à respecter les champs conventionnels d'exercice des métiers régis par accords d'entreprise. Ouf... le minimum syndical.

Pourtant il se trouve que notre antenne vient encore de se démarquer à ce sujet dans la grande entreprise qu'est France Télévisions : La nouvelle émission de grille du 18H53 vient d'être conçue, pensée, mise forme en interne avec un nouveau plateau, nouveau décor, nouvelle lumière, sans réalisateur et sans directeur photo... et une charte établie sans réalisateur également. Trois émissions enregistrées par semaine et diffusées le mardi mercredi et le jeudi.

Nous ne rentrerons pas dans le débat sur le contenu de cette émission et de sa pertinence à l'heure du grand RDV d'informations régionales.

La précipitation et le bricolage de la conception et de la mise en place du Numéro Zéro du 18H53

- ▶ Un réalisateur ?
Il n'y en a pas.
- ▶ Un directeur photo ?
Non plus malgré la conception lumière à réaliser sur un nouveau plateau
- ▶ Du décor ?
Rien, ah si on va emprunter le canapé destiné à accueillir les invités du JT.
- ▶ Une charte de mise en images ?
Réalisé par l'encadrement technique.

Le non-respect des métiers et des accords d'entreprise

Nos pratiques professionnelles sont encadrées par un accord collectif et une nomenclature générale des métiers et des emplois, ainsi que par des accords d'entreprise comme celui des compétences complémentaires (UCC pour les PTA) suivant les périmètres (France Info, Réseau Régional, Outre-Mer, ...)

Qu'en est-il pour la réalisation des émissions TV ?

Réalisateur Émissions TV (groupe A3)

Concevoir, définir, élaborer et finaliser la charte esthétique et la réalisation artistique et technique d'émissions de télévision et de tout type de production. Diriger l'équipe dédiée au tournage.

Chargé de Réalisation Émissions TV (groupe 7)

Définir la ligne artistique d'une émission dans le respect du cahier des charges artistique, technique et budgétaire. Élaborer, superviser et assurer la réalisation technique jusqu'à la mise à l'antenne. Organiser, coordonner et superviser, par son expertise, les activités des équipes dédiées à la réalisation.

Technicien vidéo (groupe 4) avec Compétence Complémentaire

Mise en Images des émissions de grille hors JT à partir d'une charte de réalisation prédéfinie.

Technicien vidéo (groupe 4)

Mise en Images du JT à partir d'une charte de réalisation prédéfinie.

Rappelons la base du droit du travail : **ce n'est ni aux salariés ni aux chefs de service de redéfinir les métiers et les emplois dans notre entreprise.** Les accords d'entreprise sont le résultat de la négociation collective entre l'employeur et les organisations syndicales.

En 2017 La CGT a tendu la main à la direction en signant un accord innovateur UCC afin d'encadrer une certaine polyvalence pour les métiers connexes et une ouverture maîtrisée des métiers et des compétences.

Mais cela ne suffit pas apparemment.

Aujourd'hui ce non-respect des accords tombe plus que mal en plein mouvement social sur les moyens et la mise en place de la régionalisation et des nouvelles tranches du 18h30.

Encore plus mal quand on sait que l'accord sur les compétences complémentaires est un accord à durée déterminée, qu'il a été mal appliqué dans l'esprit et dans le texte et que de nouvelles négociations doivent s'ouvrir en février avec une issue désormais bien compromise.

La direction devra assumer le sabotage de la compétence complémentaire Mise En Image dans le cadre de ces accords de polyvalence maîtrisée.

La CGT Alpes exige une rencontre sur l'organisation du travail de réalisation dans notre station avec la direction AURA et des explications sur ces dysfonctionnements.

Grenoble, le 27 janvier 2021